

# Groupe de travail parcours professionnel A hors enseignement

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



L'objet du groupe de travail vise à actualiser la note de 2024 (NS 2024-351 du 25/06/2024) sur le parcours professionnel catégorie A. Ce GT n'est pas une seule échéance. En effet, la note devrait évoluer suite aux propositions des organisations syndicales.

## **Propos introductifs de l'UNSA :**

Nous nous félicitons de la tenue de ce groupe de travail, que nous attendions depuis longtemps. Ce GT revêt une importance particulière, les **dernières notes de service** relatives au parcours professionnel ayant été **publiées sans dialogue social**, alors même que plusieurs points soulèvent des interrogations. Parmi eux, **l'exigence de mobilité alignée sur celle des corps A+** pour l'accès au deuxième grade des agents de catégorie A.

Le critère de **mobilité est l'un des critères** d'évaluation des parcours professionnels pour les avancements et les promotions mais ne peut être **le critère unique**.

Cette tendance étant très forte sur l'ensemble des corps.

## **Modifications proposées**

### **Postes à enjeux :**

L'administration souhaite introduire une souplesse sur les postes à « enjeux ». C'est un critère utilisé pour proposer une IFSE valorisée mais ces postes sont soumis à quotas. C'est pourquoi, le terme « **agent expérimenté ou à compétences particulières** » permet de proposer des agents à un avancement sans être sur des postes « à enjeux » au sens primes RIFSEEP.

### **Maintien de rémunération :**

La note propose de clarifier certaines situations notamment des restructurations, la rémunération de l'agent peut être maintenue du fait d'une modification à l'initiative de l'administration.

### **Niveau de responsabilité et cotation de poste :**

- L'UNSA est intervenue pour proposer de **préciser les niveaux A1, A2 et A3** permettant d'avoir un grade dans la catégorie A.

L'administration proposera une rédaction pour clarifier ce point sans que ce soit limitant.

### **Gestion des mobilités et carrières :**

- L'UNSA a dénoncé le critère mobilité et plus particulièrement **l'obligation de faire minimum 2 mobilités pour obtenir un avancement A2** (principal ou divisionnaire) ou A3 (hors classe). Cette **obligation** est calquée sur les conditions de promotion des A+. La mobilité imposée comme le critère principal est discriminant. En effet, les mobilités sont difficiles à obtenir sur des postes d'un bon niveau. De plus, mettre en avant uniquement la mobilité, contrevient à la volonté de valoriser des parcours diversifiés, notamment l'expertise.

Si l'administration maintient qu'une mobilité préalable sur des postes A2 ou A3 est un prérequis à tout avancement. Nos arguments sur l'autre point mobilité, conduit l'administration à une expertise et une nouvelle discussion lors du prochain GT.

- L'UNSA a proposé de reprendre la rédaction des LDG de 2020 où la mobilité n'est pas le seul critère d'évaluation d'un parcours diversifié. Par exemple, la gestion de crise ou l'accompagnement au changement sont aussi des critères pour obtenir un avancement.

### **Reconnaissance de l'expertise :**

Cette thématique sera abordée lors de prochains GT s'appuyant sur un rapport du CGAAER qui devrait être bientôt publié.

Pour faciliter la reconnaissance de l'expertise, les domaines suivants sont proposés :

- ? Transition agroécologique, performance économique et environnementale ;
- ? Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux ;
- ?Forêts et bois ; Risques naturels en montagne ;
- ?Gestion durable des ressources naturelles, biodiversité ;
- ? Géotechnique et risques naturels.
- ? Systèmes d'information, numérique et données.

Les 3 derniers domaines sont gérés par le ministère de l'environnement

## **Examen des annexes**

### **Annexe 2 : Domaine fonctionnels :**

L'administration propose de revoir les domaines de compétences permettant de valoriser un parcours et obtenir un avancement.

- L'UNSA est intervenue pour demander un élargissement sur le domaine systèmes

## **La note propose des clarifications et des précisions bienvenues.**

L'UNSA réaffirmera sa revendication pour une évaluation d'un parcours professionnel où la mobilité ne sera pas l'unique critère pour bénéficier d'un avancement. Trop d'agents sont exclus d'un avancement mérité.